

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 19 décembre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 12 décembre,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Yamina
SADOUNE, Dorine CORROYEZ et Messieurs Bertrand NARCISSE, Robert UNTERFRANC,
Dominique VASSEUR, absents excusés,
Monsieur Jacky LELONG est élu secrétaire de séance.

**Objet : Renouvellement du contrat d'adhésion entre la ville de Loison-sous-Lens et
l'Association Œuvre du Livre du Liévinois**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association « Œuvre du Livre
du Liévinois » permet aux élèves Loisonnais scolarisés au Lycée Henri DARRAS de
Liévin et Léo LAGRANGE de Bully-les-Mines de bénéficier du prêt de manuels
scolaires, moyennant une subvention de la commune d'origine fixée par Conseil
d'Administration de l'Association, soit 25 € par élève.

Que plusieurs élèves Loisonnais étant concernés, l'Association Œuvre du Livre du
Liévinois dont le siège social se trouve au Lycée Henri DARRAS, Chemin des
Manufactures – BP 52 à Liévin, propose afin de régulariser et d'officialiser le
partenariat, le renouvellement de la convention d'adhésion pour les années scolaires
2024/2025 -2025/2026 – 2026/2027

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil
Municipal décident:

Vote à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la ville de
Loison-sous-Lens et l'Association Œuvre du Livre du Liévinois pour les années
scolaires 2024/2025 -2025/2026 – 2026/2027 ainsi que tout document à intervenir
en cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 20 décembre 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 20/12/23

AR : 062-216205237-20231219-dul-191223-264-JE

Affiché le 21/12/23

Certifié exécutoire le 21/12/23

Le Maire,


Daniel KRUSZKA



Le Maire,


Daniel KRUSZKA